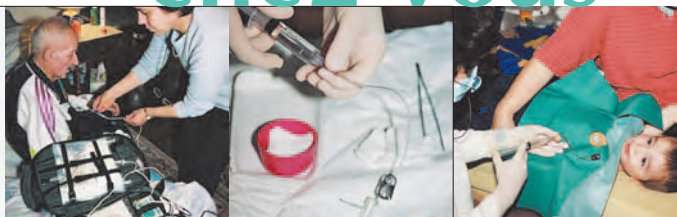


Soins à domicile
ou dans les centres et antennes
de maintien à domicile

Nous vous soignons
chez vous



Prendre soin de vous

FSASD 

Fondation des services
d'aide et de soins *à domicile*

Avec le soutien de la République
et canton de Genève

A qui sont destinés les soins ?

Aux enfants, adultes, familles et personnes âgées ayant besoin de soins en lien avec :

- une maladie chronique ou aiguë
- un handicap, momentané ou durable
- une perte d'autonomie liée au vieillissement.



Quelle est notre mission ?

Les soins apportés permettent, si tel est votre choix, de bénéficier de soins à domicile ou dans le centre ou l'antenne de maintien à domicile de votre secteur afin de :

- garder ou recouvrer un état de santé satisfaisant
- maintenir une bonne qualité de vie
- maintenir et renforcer votre autonomie
- vous soutenir dans un moment de vie difficile
- accompagner votre retour à domicile.

Les professionnels des soins

- Infirmières
- Aides soignantes, aides familiales
- Assistantes en soins et santé communautaire (ASSC).

Tous les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire s'engagent à respecter des principes fondamentaux, tels que, entre autres, le respect de la sphère privée, la confidentialité et le secret professionnel.

Comment s'organise notre intervention ?

- **Une prescription médicale** d'un médecin installé en Suisse est nécessaire pour toute prestation de soins.
- **La demande d'intervention** peut être faite par vous-même, votre famille, votre médecin ou l'hôpital auprès du centre de maintien à domicile le plus proche de votre lieu d'habitation.
- **L'évaluation des besoins**
Dans les 24 heures, une infirmière vous fixe un rendez-vous dans le Centre le plus proche ou se rend à votre domicile.
Lors de la première intervention elle procède à une évaluation de vos besoins à partir d'un questionnaire sur vos habitudes de vie et votre état de santé et elle vous informe sur l'organisation des prestations.
- **Lieux d'intervention**
En fonction de votre degré de mobilité et de votre état de santé, vous recevez vos prestations de soins dans le Centre le plus proche ou à votre domicile.
- **Suivi et réévaluation**
Une infirmière sera votre interlocuteur privilégié et assurera la coordination des prestations. Elle vérifiera périodiquement avec vous, que les prestations fournies correspondent à l'évolution de votre état de santé. Elle vous orientera si d'autres prestations s'avèrent nécessaires. Elle sera en contact avec votre médecin traitant, votre pharmacien, les hôpitaux, etc.

Nos critères de prise en charge

- Pour les prestations effectuées à domicile, être résident sur le canton de Genève.
- Pour les soins dans les Centres, être au bénéfice d'une couverture d'assurance incluant les soins en Suisse.

La palette des soins

- Soins infirmiers à visée préventive (par exemple, contrôle de santé), éducationnelle (par exemple, enseignement d'un soin au client ou à son proche), curative (par exemple, injections, pansements), palliative (traitement de la douleur)
- Soins de base (par exemple aide à la toilette, au lever et au coucher).

Et l'organisation de:

- l'accès à l'équipe d'hospitalisation à domicile pour des soins techniquement complexes
- l'accès à du soutien et du répit (veille en situation de crise, unité d'accueil temporaire de répit).



Quelques détails pratiques

Horaires

Les soins sont effectués 7 jours sur 7 et 24h/24.

Coûts

Le nouveau régime de financement des soins introduit deux catégories majeures dans les soins pris en charge par l'assurance de base : les soins de longue durée et les soins aigus et de transition. Se référer au dépliant tarifs des prestations 2011.



Quelles sont les autres prestations d'aide et de soins?

Les prestations **d'aide et de soins** couvrent également les domaines suivants :

- aide pratique
- ergothérapie (rééducation, réadaptation, prévention et aménagement de l'environnement)
- hospitalisation à domicile (HAD)
- aide aux familles (garde, suppléance et autre)
- repas à domicile et organisation de repas de midi en compagnie dans un restaurant de proximité
- sécurité à domicile :
 - système d'appel à l'aide
 - signalisation lumineuse pour personnes malentendantes
- immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA)
- unité d'accueil temporaire de répit.

Toutes ces prestations font l'objet de dépliants.



Chaque jour de l'année, 24h/24, les professionnels de la FSASD interviennent dans le canton de Genève et une permanence téléphonique est assurée au 022 420 20 00.

La FSASD vous accueille dans ses quatre centres de maintien à domicile :

Centre de maintien à domicile Carouge

Avenue Cardinal Mermillod 36 – 1227 Carouge

Tél. : 022 420 20 11

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Centre de maintien à domicile Pâquis

Rue de Lausanne 45-47a – 1201 Genève

Tél. : 022 420 20 12

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Centre de maintien à domicile Eaux-Vives

Rue des Vollandes 38 – 1207 Genève

Tél. : 022 420 20 13

Du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Centre de maintien à domicile Onex

Rue des Evaux 13 – 1213 Onex

Tél. : 022 420 20 14

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Adresse de correspondance :

avenue Cardinal-Mermillod 36 – 1227 Carouge